

Procès-verbal
Assemblée générale ordinaire
Lundi 18 mars 2019, à 14h15

Salle Frank-Martin (Collège Calvin), rue de la Vallée 3, 1204 Genève

Membres présents : 160 membres

Membres excusés : 70 membres (*liste annexée*)

Rédaction du PV : Yves Delieutraz, secrétaire, et Georgette Pugin, présidente

Toute désignation de personnes ou fonctions s'entend indifféremment au masculin et au féminin.

Ordre du jour

Ouverture de la séance – Bienvenue – Désignation des scrutateurs – Membres excusés

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale de l'APEGE du 27 mars 2018

Le PV provisoire de l'AG 2018 à adopter et annexes sont accessibles sur le site www.apege.ch . Il peut être envoyé sur demande aux membres qui ne disposent pas d'ordinateur ou d'accès à Internet.

3. Présentation des rapports

- 3.1. Rapport d'activité de la Présidente, exercice 2018
- 3.2. Rapport financier du Trésorier (*Comptes 2018 remis en annexe*)
- 3.3. Rapport des Vérificateurs des comptes de l'APEGE

4. Discussion et approbation des rapports qui précèdent

Décharge à accorder au Comité et au Trésorier

5. Présentation des activités prévues en 2019 par le groupe « Culture et Loisirs »

6. Présentation et adoption du budget 2019

7. Fixation du montant de la cotisation 2020

8. Communications, propositions individuelles et divers.

Rappel de l'article 16 des Statuts de l'APEGE : « *Pour qu'une proposition individuelle puisse faire l'objet d'une délibération et d'un vote éventuel de l'Assemblée générale, elle doit parvenir au Comité au moins huit jours avant la date prévue.* »

Bienvenue - Ouverture de l'Assemblée générale – Désignation des scrutateurs – Membres excusés

- La présidente, Georgette Pugin, souhaite la bienvenue aux membres présents.

C'est pour elle un plaisir de revoir les membres fidèles à l'APEGE et à l'Assemblée générale et d'accueillir les nouveaux retraités qui ont rejoint l'Association de pensionnés en cours d'année, en espérant ne pas les décevoir dans leur engagement !

- Elle ouvre la séance de l'Assemblée générale ordinaire 2019 de l'APEGE, dûment convoquée par voie postale, conformément aux articles 12 et 13 des Statuts de l'APEGE en vigueur.

La liste des 70 personnes excusées est mentionnée. (*cf. liste jointe au PV*)

Deux scrutateurs sont désignés pour les votes ainsi que deux porteurs de micros baladeurs pour favoriser la prise de parole des membres dans l'aula.

Les scrutateurs comptent 160 membres présents.

La présidente rappelle qu'en fin de séance, chacun est invité à se retrouver au foyer pour partager un buffet convivial.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, reçu de tous avec la convocation, est projeté sur grand écran.

Demande adressée en urgence à l'Assemblée générale.

Au nom du Comité, la présidente adresse à l'Assemblée générale une demande extraordinaire de modification de l'ordre du jour.

« Le calendrier électoral arrêté en vue des votations cantonales du 19 mai 2019 ne nous laisse pas beaucoup de temps pour déposer une prise de position (succès du référendum en faveur de la loi 12228, connu le 12 février, et envoi déjà parti à la messagerie de la *Lettre d'information* adressée aux membres de l'APEGE).

Afin d'être en mesure de tenir le délai du 1^{er} avril pour le dépôt des signatures auprès du Service des élections et votations, c'est dans l'urgence que le Comité demande d'ajouter, après le point 8 de l'ordre du jour : Prise de position sur la votation populaire du 19 mai 2019 portant sur la recapitalisation de la CPEG afin de départager les lois 12228 et 12404. »

L'APEGE a besoin de connaître la position de ses membres sur le choix proposé aux électeurs afin de s'engager activement dans la campagne de votation qui a déjà démarré.

On passe au vote de l'ordre du jour avec ajout en urgence d'un point 9.

Décision : L'Assemblée approuve à l'unanimité, avec une abstention, l'ordre du jour tel qu'annoncé, et accepte d'y ajouter en urgence un point 9 intitulé : « Prise de position de l'APEGE en vue de la votation du 19 mai 2019 relative aux deux projets de loi sur la recapitalisation de la CPEG »

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale de l'APEGE du 27 mars 2018

Le PV de l'AG ordinaire du 27 mars 2018 était téléchargeable sur le site de l'APEGE et les membres qui ne disposent pas d'Internet pouvaient le demander en version papier.

La présidente propose donc de ne pas passer les pages en revue, mais de répondre aux éventuelles questions.

Aucune question n'étant posée, ni aucune remarque formulée, le PV est soumis au vote.

Décision : L'Assemblée accepte à l'unanimité, avec 14 abstentions, le PV de l'AG du 27 mars 2018.

Des remerciements sont adressés au procès-verbaliste.

3. Présentation des rapports, exercice 2018

3.1. Rapport d'activité de la Présidente

La présidente lit le rapport d'activité de l'APEGE (5 pages) portant sur l'exercice 2018, en y ajoutant quelques brefs commentaires au passage. (cf. annexe)

3.2. Rapport d'activité du Trésorier

Chaque membre a reçu par courrier postal le « Rapport financier » sur l'exercice 2018 établi par le trésorier, et joint à la convocation.

Le « Compte de profits et pertes », arrêté au 31 décembre 2018, ainsi que le Bilan d'exploitation sont projetés sur écran, avec chiffres comparatifs de l'exercice 2017.

La présidente cède la parole à Giancarlo Mancini, trésorier de l'APEGE.

- *Compte d'exploitation*

Les recettes s'élèvent à CHF 100'600.-.

On relève une augmentation provenant des cotisations et des dons d'un montant de CHF 21'902.09. En automne, le rappel des cotisations non versées en 2017 et 2018 a permis de recevoir en retour CHF 7'365.-

Les dépenses s'élèvent à CHF 88'445.-

Le trésorier signale une perte sur titres de CHF 4'285.24 (contre un gain de CHF 2'021.68 l'année précédente). Le rendement est à considérer sur la durée !

- *Bilan*

Le total de l'**actif** s'élève à **CHF 337'309.49**. Les montants qui le composent se répartissent de la manière suivante :

Caisse	CHF	30.75
CCP c/c	CHF	116'459.60
CCP compte épargne	CHF	80'024.20
Banque compte dépôt	CHF	71'688.40
Titres	CHF	68'798.59
Impôt anticipé	CHF	307.95

Le total du **passif** s'élève à CHF 14'570,15, compte tenu des postes suivants : créanciers, passif transitoire, provision Apege Culture et loisirs (CHF 10'000.-).

Le montant total de **la fortune** en fin d'exercice 2018 s'élève à CHF 322'739.34.

Le trésorier rappelle que le montant de la cotisation pour l'exercice 2019 reste fixé à 15.francs selon la décision prise en AG 2018.

Tous les commentaires se trouvent détaillés dans le « Rapport financier du trésorier » à l'AG 2019, concernant l'exercice 2018. (cf. annexe)

La présidente remercie le trésorier pour sa présentation précise des différents postes comptables, assortie de commentaires.

3.3. Rapport des Vérificateurs des comptes

Fidèles à leur poste, les deux vérificateurs, réélus en 2018, à savoir, Maria Luisa Causin et Jean-Jacques Rosé, ont procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2018 présentés par le trésorier en date du 7 mars 2019.

Monsieur J.-J. Rosé lit le rapport des vérificateurs, dans lequel ils recommandent d'approuver les comptes et d'en donner décharge au trésorier et au Comité. Des remerciements particuliers sont adressés par les vérificateurs au trésorier pour l'excellente tenue de la comptabilité et la clarté des explications fournies. (*cf. Rapport signé des vérificateurs en annexe*)

La présidente remercie Mme Causin et M. Rosé pour leur disponibilité.

Elle rappelle que Messieurs Luc Pouilly et Dominique Blanc ont accepté d'être les deux vérificateurs suppléants.

4. Mise en discussion et approbation des rapports précédents

Les 3 rapports qui précèdent doivent être soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée.

Il n'y a pas de questions en provenance de la salle. La présidente propose d'approuver successivement les trois rapports.

- > Le rapport de la présidente est approuvé à l'unanimité et sans aucune remarque.
- > Le rapport du trésorier et celui des vérificateurs aux comptes sont acceptés à l'unanimité et sans aucune remarque.
- > Suivant en cela les recommandations formulées dans leur rapport par les deux vérificateurs, la décharge est accordée au trésorier et au Comité..

Décision : l'Assemblée accepte à l'unanimité, avec 0 contre et 0 abstention, les trois rapports susmentionnés.

La présidente remercie tous ceux qui ont apporté leur contribution à ces trois rapports.

.L'Assemblée remercie les auteurs de ces rapports par de chaleureux applaudissements.

5. Présentation des activités prévues en 2019 par le groupe « Culture et Loisirs »

Avant de donner la parole à Robert Gurny, la présidente rappelle que le groupe de travail « Culture et loisirs », créé par le Comité de l'APEGE, a pour mandat de proposer, organiser, et accompagner des activités culturelles et des visites destinées aux membres de l'Association..

Robert Gurny présente les activités que propose le groupe « Culture et loisirs » (*voir annexe*) en rappelant que les informations se trouvent sur le site de l'APEGE, et qu'elles sont actualisées au cours de l'année.

Il insiste donc pour que chacun consulte de temps en temps le site qui contient tous les renseignements relatifs aux activités culturelles et loisirs réservées aux membres. Il rappelle qu'il faut introduire le code « avantagesapege2018 » pour accéder aux avantages proposés aux membres.

De nombreux applaudissements terminent cette présentation.

6. Présentation et adoption du budget 2019

Le Budget prévisionnel 2019 est projeté sur écran, avec mise en regard avec le budget effectif 2018.

Le trésorier reprend la parole : ce budget, élaboré pour l'exercice 2019, a été approuvé par le Comité..

Produits	CHF 100'600.00
Charges	CHF 88'445.00
Bénéfice	CHF 12'155.00

Le trésorier commente ce budget préparé pour 2019 en mettant en évidence les recettes et dépenses supplémentaires. Au niveau des dépenses extraordinaires, il cite les activités culturelles et de loisirs plus nombreuses, l'organisation d'une fête pour marquer le 5^e anniversaire de la création de l'APEGE (née de la fusion AMPIA + ADP-EPM), les frais liés à un logiciel plus performant afin de tenir compte des besoins dus à une forte augmentation des membres, et la mise en sécurité du site de l'Association.

Se reporter aux *annexes* pour l'ensemble des montants prévus en 2019 et les commentaires y relatifs apportés par le trésorier.

De nombreux applaudissements terminent cette présentation.

7. Fixation du montant de la cotisation 2020

La Présidente constate : notre Association a une santé très florissante due à son grand nombre d'affiliés (+ de 5'600). Notre fortune dépasse les 300'000 francs. Or, une association à but non lucratif n'a pas vocation à thésauriser. Le Comité se demande donc si la cotisation, votée au moment de la fusion (un moyen terme entre les 10 F de l'AMPIA et les 20 F de l'ADP-EPM), doit être ramenée à 10 francs.

Le Comité propose de garder le montant de la cotisation à 15 francs par personne pour l'année prochaine, même s'il y a déjà eu des demandes pour baisser la cotisation au vu de la fortune de l'Association.

L'AG étant l'organe suprême de l'Association, nous demandons à nos membres de se prononcer pour le maintien à 15 F ou l'abaissement à 10 F de la cotisation. On passe au vote.

Décision : l'Assemblée décide à l'unanimité, avec 4 voix contre et 5 abstentions, de maintenir la cotisation 2020 à 15 francs.

8. Communications, propositions individuelles, et divers

La parole n'étant pas demandée dans la salle, on passe immédiatement au point 9 ajouté à l'ordre du jour en urgence.

9. Prise de position de l'APEGE en vue de la votation du 19 mai 2019 relative aux deux projets de loi sur la recapitalisation de la CPEG

Robert Pattaroni, vice-président, présente les deux lois en discussion, Loi 12228 et Loi 12404, en vue de la votation cantonale du 19 mai prochain (*cf. annexe*).

La **Loi 12228** porte sur la recapitalisation immédiate de la CPEG à hauteur de 75%, par un prêt simultané de la Caisse à l'Etat avec remboursement du prêt par la cession de terrains constructibles ou de droit à bâtir, avec maintien de la primauté des prestations et objectif de maintien du niveau des prestations.

La **Loi 12404** porte sur la recapitalisation immédiate de la CPEG à hauteur de 75% par un prêt simultané de la CPEG à l'Etat, avec passage à la primauté des cotisations et baisse des prestations limitée à 5%.

Bernard Dumont, membre élu au Comité de la CPEG en tant que représentant du groupe E des pensionnés, informe que le Comité soutient les deux projets reconnus comme viables par les experts.

Une vive discussion s'engage avec plusieurs membres de l'Assemblée.

M. Bottani défend l'option du NON à la Loi No 1 et du OUI à la Loi No 2 pour des raisons éthiques, pensant que les retraités actuels ont vécu une époque dorée et qu'il leur faut faire preuve de responsabilité en acceptant des sacrifices financiers.

M. Bastanelli pense le contraire en proposant que les retraités actuels envoient un message clair aux actifs, comme une preuve de solidarité, tout en donnant un signe très fort à la population.

Globalement, les différentes interventions montrent qu'une large majorité opte pour la position suivante à défendre par l'APEGE : OUI à la Loi No 1, NON à la Loi No 2 et OUI à la Loi No 1 pour la question subsidiaire en No 3.

Robert Pattaroni demande une prise de position de l'Assemblée afin que l'Association des pensionnés de l'Etat de Genève puisse participer à la campagne de votation.

Décision : L'Assemblée opte pour la Loi No 1 (L12228) par 148 OUI, 7 NON et 5 abstentions.

Le secrétaire, Yves Delieutraz, attend au foyer les membres qui acceptent d'apposer leur signature sur le document de la chancellerie d'Etat en vue de déposer la prise de position de l'APEGE en faveur de la Loi No 1 (L 12228), selon la décision prise par l'Assemblée générale.

La présidente attire l'attention des membres : avant de remplir et signer le formulaire, tenir compte des informations données afin que le document soit accepté au moment de la validation des signatures par le Service des votations et élections. L'APEGE doit disposer de 50 signatures, le minimum légal exigé. Par mesure de précaution, nous espérons en recueillir davantage pour être sûrs que notre dépôt de prise de position ne sera pas retoqué.

Ce document sera déposé au plus tard le 1^{er} avril 2019, avant midi.

La présidente remercie toutes les personnes qui se sont exprimées et invite chacun au foyer pour partager le buffet autour duquel la discussion pourra se poursuivre.

Genève, le 25 mars 2019

Signatures

Yves DELIEUTRAZ
Secrétaire

Georgette PUGIN
Présidente

Annexes au PV

- 1 Liste des membres excusés
- 2 Rapport d'activité de la Présidente, ex. 2018
- 3 Rapport financier (Compte d'exploitation et Bilan) et proposition de budget 2019 du Trésorier + 3 bis : commentaires du Trésorier
- 4 Rapport signé des deux Vérificateurs des comptes
- 5 Présentation des activités du groupe « Culture et loisirs »
- 6 Présentation de la comparaison des deux lois 12228 (L12228) et 12404 (L12404)